



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

Le Délégué territorial

Dossier suivi par Patrice JADAULT

Tel. : 04.94.35.74.67

Fax : 04.94.65.89.43

Mél : p.jadault@inao.gouv.fr

N/Réf : 0513122018

Objet : Projet de modification n°1 du Plan Local
d'Urbanisme de la commune de Saint-Martin-de-
Pallières.



La Directrice de l'INAO

à

Monsieur Le Maire

Hôtel de Ville

83560 SAINT-MARTIN-DE-PALLIERES

La Valette-du-Var, le 26 décembre 2018.

Monsieur le Maire,

Par courrier en date du 06 novembre 2018, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de votre commune.

La commune de Saint-Martin-de-Pallières est incluse dans l'aire géographique de l'AOC : « Huile d'olive de Provence » et dans les aires géographiques des IGP : « Agneau de Sisteron », « Var », « Méditerranée », « Thym de Provence » et « Miel de Provence ».

Après étude du dossier, je vous informe toutefois que l'INAO n'a pas de remarque à formuler sur ce projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Martin-de-Pallières, dans la mesure où celui-ci n'affecte pas l'activité des AOC et IGP concernées.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Copie DDTM 83

La Directrice Marie GUITTARD
et par délégation Emmanuel ESTOUR

INAO - Délégation Territoriale Sud-Est

Ingénieur Terroir

Parc Tertiaire Valgora

Bâtiment C

Avenue Alfred Kastler

83160 La Valette du Var

TEL. 0 494 357 467 / TELECOPIE : 0 494 658 943

www.inao.gouv.fr